

tenue sous la présidence de Monsieur Silvestre-Toussaint-Fortesa, assisté(e)
de Madame Ruiz et Madame Gazeau, Conseillères
En présence de Madame Guilbert, Rapporteure publique
Madame Ravera, Greffier

09 heures 00

01) DOSSIER N° 2202336 RAPPORTEURE: Madame Isabelle Ruiz

Titre de l'affaire Condamner la commune de Nice à payer la somme de 32 305 euros en compensation du préjudice subi en date du 14 décembre 2016

Nom des parties

Demandeur

Défendeur

COMMUNE DE NICE

Représentants des parties

LAMBERT PIERRE-VINCENT

SELARL ITINERAIRES AVOCATS - CADOZ-LACROIX-REY-VERNE
(Cour)

Arrêté le 06/02/2025

La présidente du tribunal



Marianne POUGET